

COMMUNE DE COMMELLE-VERNAY
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 SEPTEMBRE 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

En exercice : 23

Présents : 22

Votants : 23

L'an deux mille vingt-cinq

Le seize septembre à vingt heure trente

Le Conseil Municipal de la Commune de Commelle-Vernay dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de **Monsieur FRECHET Daniel, Maire.**

Date de la Convocation du Conseil Municipal : le 09 septembre 2025.

PRESENTS : Mr Noël MOULIN, Mme Marie-France CATHELAND, Mr Robert DARMET, Mme Muriel PAVALLIER et Mr Gérard RIBELLES, Adjoints.

Mr Fernand BENETIERE, Mme Marie-Josèphe GUILLAUME, Mr Bernard VERRIERE, Mr Philippe AUCOUTURIER, Mr Jean-Michel REY, Mr Christian DARPHEUILLE, Mme Sandrine LAREURE, Mme Catherine BOULARD, Mme Karine PUPECKI, Mr Sébastien BERRY, Mme Leslie GARBY, Mme Marie-Hélène MERET, Mr David LACAN, Mr Julien PROST, Mme Déborah CROTTIER-COMBE et Mme Marie-Laure FAULCON.

Absents excusés ayant donné procuration :

Mme Nathalie POUYET (procuration à Mr Philippe AUCOUTURIER).

Secrétaire de séance : Mr Robert DARMET.

OBJET : Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 16 septembre 2025.

Lecture faite du compte-rendu de la séance précédente et approbation à l'unanimité, Monsieur le Maire aborde les points suivants :

• **Délégations du Conseil Municipal au Maire – Compte rendu des décisions**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération en date du 02 Juin 2020, l'assemblée délibérante a délégué au Maire un certain nombre de ses attributions au titre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et ce, pour faciliter la bonne marche de l'administration communale.

Monsieur le Maire présente alors au Conseil Municipal les décisions qu'il a prise en vertu de cette délégation depuis le dernier Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal de Commelle-Vernay prend note des décisions suivantes :

- **Décision 2025-14 du 10 septembre 2025** : concernant la signature d'une convention de prêt à usage d'une parcelle, conclue entre la société Clinique des Monts du Forez, Lieu-dit Chassignol 42120 Commelle-Vernay et la Mairie de Commelle-Vernay, pour une durée de douze ans concernant l'opération d'aménagement du giratoire ayant pour emprise la parcelle cadastrée section C numéro 676.
- **Décision 2025-15 du 10 septembre 2025** : concernant la signature d'une convention d'une offre unilatérale de concours conclue entre la société Clinique des Monts du Forez, Lieu-dit Chassignol 42120 Commelle-Vernay et la Mairie de Commelle-Vernay concernant la prise en charge d'une partie des coûts de l'opération d'aménagement du giratoire ayant pour emprise la parcelle cadastrée section C numéro 676.

• **Travaux de modification d'éclairage – Clinique des Monts du Forez à COMMELLE-VERNAY – Convention avec le SIEL**

Monsieur DARMET, Adjoint, expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'envisager des travaux de modification de l'éclairage – Clinique des Monts du Forez.

Conformément à ses statuts (article 2 notamment) et aux modalités définies par le Comité et le Bureau, le SIEL – Territoire d'énergie Loire peut faire réaliser des travaux pour le compte de ses adhérents.

Financement :

Coût du projet actuel :

	Montant HT Travaux	% - PU	Participation commune
Modification éclairage Clinique Monts du Forez	910 €	81,0 %	737 €
TOTAL	910 €		737 €

Le Conseil Municipal prend acte que le SIEL-TE, dans le cadre des compétences transférées par la commune, assure la maîtrise d'ouvrage des travaux de «Modification éclairage – Clinique des Monts du Forez» dans les conditions indiquées ci-dessus, étant entendu qu'après étude des travaux, le dossier sera soumis à Monsieur le Maire pour information avant exécution.

• **Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Loire au titre de l'enveloppe de solidarité pour les travaux de l'école de COMMELLE-VERNAY – Programme 2025. Annule et remplace la délibération n° 2024-57 du 22 octobre 2024**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Conseil Départemental de la Loire octroie une enveloppe de solidarité pour la réalisation de travaux communaux.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la commune de COMMELLE-VERNAY a décidé d'effectuer des travaux de reprise des réseaux d'assainissement à l'école.

Ces travaux doivent être réalisés en amont des travaux prévus de renaturation de la cour de l'école élémentaire. Il est en effet nécessaire de procéder au changement des canalisations qui traversent la cour ainsi que des regards de visite de ces canalisations.

Le montant de ces travaux de terrassements et pose de canalisations est de 40 880,00 € HT soit 49 056,00 € TTC.

Dans ce cadre, Monsieur le Maire propose l'envoi de ce dossier pour la programmation 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable pour demander l'inscription des travaux cités ci-dessus au programme 2025 de l'enveloppe départementale de solidarité à destination des communes et sollicite la subvention la plus élevée possible,

• **Emplacements Cimetières et Columbarium – Tarifs 2026**

Monsieur MOULIN, Adjoint, propose de fixer les tarifs des concessions de cimetières, ainsi que ceux des emplacements au columbarium.

Il est alors proposé d'adopter les tarifs suivants pour 2026 :

Concessions de cimetières : Ces tarifs s'appliquent pour une concession ou un renouvellement de concession.

- 30 ans 107 €/m²,
- 50 ans 148 €/m².

Emplacements du columbarium :

- case urne 2 places (30 ans) 765 €,
- cavurne (30 ans) 898 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les propositions soumises ci-dessus relatives aux tarifs des emplacements aux Cimetières et au Columbarium de Commelle-Vernay, pour l'année 2026.

• **Salle d'Animation – Tarifs de location pour l'année 2026**

Monsieur MOULIN, Adjoint, propose de fixer les tarifs de location de la Salle d'Animation pour l'année suivante.

Il est alors proposé d'adopter les tarifs suivants pour 2026 :

• Associations communales	173 €
• Saint Sylvestre – Associations communales	286 €
• Particuliers de la Commune	643 €
• Associations et particuliers hors Commune	1 040 €
Week-end et Saint Sylvestre	
• Location pour une demi-journée (8h-13h ou 14h-20h)	245 €
• Location pour une journée (8h-22h)	408 €

Location à d'autres communes de Roannais Agglomération ou communes limitrophes :

• Week-end et Saint Sylvestre :	673 €
• Demi-journée :	245 €
• Journée :	408 €.

Il est également proposé de demander aux personnes louant la Salle d'Animation Rurale une caution d'un montant de 700 €.

En fonction des cas de figures suivants constatés notamment au moment de l'état des lieux, il sera facturé les sommes suivantes :

- En cas de désistement non justifié dans un délai de moins de deux mois par rapport à la date de la location, il sera demandé 80 % du montant de la location.
Pour les associations qui bénéficient de la gratuité de la salle, en cas de désistement non justifié, la gratuité sera perdue pour la location suivante.
- Dégradations, nuisances sonores et/ou environnementales : 200 €
(en cas de dégradation, ce montant pourra être augmenté afin d'atteindre le montant des réparations si celui-ci est supérieur à 200 €).
- Mauvais nettoyage : 200 €
- Absence de nettoyage : 300 €.

Compte tenu des nouvelles consignes de tri, il est décidé de facturer un montant de 100 € en cas de déchets non triés. Un chèque de caution de ce montant sera demandé lors de la location de la salle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les propositions soumises ci-dessus relatives aux tarifs de la location de la Salle d'Animation pour l'année 2026.

- **Salle de l'Esplanade – Tarifs de location pour l'année 2026**

Monsieur MOULIN, Adjoint, propose de fixer les tarifs de location de la Salle de l'Esplanade pour l'année suivante.

Cette nouvelle salle est principalement destinée aux réunions et aux associations communales mais il a été décidé de la proposer à la location pour des vins d'honneur qui suivent une cérémonie (mariages, parrainages civils) ayant lieu en mairie de COMMELLE-VERNAY et de la mettre à disposition gratuitement pour des funérailles ayant lieu sur la commune de COMMELLE-VERNAY.

Il est proposé de fixer le prix de la location à 112 € pour l'année 2026.

Compte tenu des nouvelles consignes de tri, il est décidé de facturer un montant de 100 euros en cas de déchets non triés. Un chèque de caution de ce montant sera demandé lors de la location de la salle.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

- **Maison du Vignoble – Tarifs de location 2026**

Monsieur RIBELLES, Adjoint, propose de fixer les tarifs de location de la Maison du Vignoble pour l'année 2026.

Cette salle communale, longtemps réservée aux aînés pour leurs activités, est désormais proposée à la location aux administrés afin de satisfaire les nombreuses demandes de salle pour organiser des repas familiaux.

Afin de préserver la tranquillité des riverains de la maison du Vignoble, les conditions de locations sont strictement encadrées par le règlement intérieur spécifique à ce bâtiment.

Il est proposé de fixer le prix de la location à 133 € pour l'année 2026. Une caution de 100 € sera demandée et sera retenue dans le cas où les déchets n'auront pas été triés.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

- **Subvention pour l'association de La Grange Aventure – Opération Pass'sports+ 2025**

Monsieur RIBELLES, Adjoint, rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre de l'opération Pass'sport+ initié par la ville de ROANNE, des stages sportifs sont proposés chaque année aux enfants de 8 à 16 ans durant l'été.

Ces stages peu coûteux pour les familles sont financés (en partie) par les différentes communes de Roannais Agglomération qui participent à l'opération en offrant des stages encadrés par des animateurs locaux.

Pour la commune de COMMELLE-VERNAY, ce sont 59 enfants qui se sont inscrits aux différentes activités. Ils étaient 50 en 2024.

L'association La Grange Aventure a proposé un stage «Multisports» pour 8 enfants du 21 au 25 juillet 2025 et 6 enfants se sont inscrits.

Il est donc proposé de verser, à l'association La Grange Aventure, une somme d'un montant de 600 € pour financer l'organisation de ce stage.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

• Subvention pour l'Association de Pétanque de COMMELLE-VERNAY – Opération Pass'sports+ 2025

Monsieur RIBELLES, Adjoint, rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre de l'opération Pass'sport+ initié par la ville de ROANNE, des stages sportifs sont proposés chaque année aux enfants de 8 à 16 ans durant l'été.

L'Association de Pétanque de COMMELLE-VERNAY a proposé deux stages d'initiation à la pétanque. Le stage prévu du 7 au 11 juillet 2025 n'a pas eu lieu du fait du manque de participants. En revanche, 8 enfants se sont inscrits au stage organisé du 18 au 22 août 2025.

Il est donc proposé de verser, à l'Association de Pétanque de COMMELLE-VERNAY, une somme d'un montant de 300 € pour financer l'organisation de ce stage.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

• Autorisation de signature d'une convention avec la Ligue de l'Enseignement pour un contrat d'engagement de Service Civique à l'école de COMMELLE-VERNAY

Madame CATHEALND, Adjointe, rappelle au Conseil Municipal que la fédération départementale bénéficie de l'agrément obtenu par la Ligue de l'Enseignement au titre de l'engagement de Service civique pour l'accueil de jeunes de seize à vingt-cinq ans révolu, ou aux personnes reconnues en situation de handicap âgées de seize à trente ans révolu, qui se consacre à des missions d'intérêt général.

La fédération départementale peut faire bénéficier de son agrément uniquement à des associations affiliées et collectivités. La convention a pour but de régir les conditions d'intermédiation entre la fédération départementale et la structure d'accueil de volontaires, la commune de COMMELLE-VERNAY, dans le cadre de l'agrément présenté ci-dessus.

Une volontaire a signé un contrat d'engagement avec la fédération départementale. Il s'agit de Madame Sarah DEJOB.

Madame Sarah DEJOB sera mise à disposition de l'école de COMMELLE-VERNAY pour une durée de 9 mois à compter du 15/09/2025, à raison d'une durée hebdomadaire de 24 heures.

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à la convention de mise à disposition d'un volontaire en service civique dans une structure d'accueil affiliée, à savoir l'école de COMMELLE-VERNAY, et autorise Monsieur le Maire à signer cette convention et tous les documents afférents à cette convention.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 13.

Ont signé au registre Mr le Maire et le Secrétaire de séance.

Certifié conforme.

A Commelle-Vernay, le 16 septembre 2025.

Le Secrétaire de séance,

R. DARMET



Le Maire

D. FRECHET